

## Politique de la répression, une science-fiction de la réduction du risque



Dans la course à la lutte contre le narcotrafic, le Garde des Sceaux tient sa solution unique : incarcérer plus et dans des conditions de plus haute sécurité indignité.

C'est la poursuite d'une logique d'un « tout sécuritaire » : augmentation des places en prison (ce qui ne mène qu'à l'accroissement du nombre de personnes détenues), mise en place de la règle générale de la visio, limitation des activités en détention et du maintien des liens familiaux, faire payer le coût de la détention aux prisonniers (alors que 30% sont présumés innocents, qu'1/4 sont indigents et que les prisons sont en état de suroccupation).

Et à la surpopulation carcérale, sa solution idéale : l'expulsion des détenus étrangers, pour en faire une variable d'ajustement. Nions au passage notre système pénal discriminant et le côté impraticable/illusoire de cette solution.

Le SNEPAP le dit et le redit, il est nécessaire de sortir du « tout-carcéral » et de la logique de gestion de flux. Incarcérer moins mais mieux est primordial !

### **En SPIP, travailler plus avec moins d'argent et moins d'agents.**

Les SPIP s'occupent du suivi de 82 000 personnes détenues et de 175 000 personnes en milieu ouvert, soit 257 000 personnes. La population pénale ne cesse d'augmenter et les services comptent près de 1200 postes manquants pour fonctionner avec une charge de travail décente.

Où sont les véritables pistes de réflexion innovantes pour une approche pluridisciplinaire, qui donne du sens et un solide contenu à la peine ? Où est le renforcement de nos moyens - totalement insuffisants - pour mener à bien nos missions ?

Ainsi ne résonne à nos oreilles que la petite musique du « il faut faire plus, plus vite, il faut contrôler plus », mise en avant par le projet de création des officiers de probation, pour restaurer une forme d'autoritarisme judiciaire à l'égard des délinquants, et de la police pénitentiaire, réduisant davantage la frontière entre le ministère de l'intérieur et de la justice. Ainsi, il faudra dorénavant dénoncer les personnes détenues étrangères aux services d'éloignement.

Face à ces constats et pour améliorer nos conditions de travail, le SNEPAP le réaffirme, un changement de politique pénale s'impose :

-refonte de l'échelle des peines avec 3 types : amende, probation, prison, afin d'apporter plus de clarté et de réduire les délais d'exécution si décriés ;

-créer une peine de probation, sans lien avec l'emprisonnement, avec une évaluation du SPIP permettant de déterminer ses modalités d'exécution ;

RÉGION ILE DE FRANCE - DISP PARIS



-instaurer un plan de recrutements pluriannuels et pluridisciplinaires pour permettre au SPIP de mener l'ensemble de ses missions et de réaffirmer sa place dès la phase pré-sentencielle.

Le SNEPAP soutient que la prévention de la récidive et la réinsertion des personnes placées sous main de justice doivent découler d'une conception humaniste de la peine, dans l'objectif de réintégration citoyenne des personnes confiées au service public pénitentiaire.

Il devient urgent de fortifier la collaboration entre l'administration pénitentiaire et les autorités judiciaires. Quand sera donc reconnu le caractère régalien de nos missions ?

**Le Bureau Régional d'Île-de-France du  
SNEPAP-FSU**